Actuariat

Maîtriser l'environnement des assurances collectives

2 jours (15h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992384 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 825 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Maîtriser les principes de l'actuariat des contrats d'assurances collectives
Maîtriser les principes de tarification
Intégrer le calcul technique des différentes garanties

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire de posséder des bases en mathématiques financières

Public concerné

Toute personne intégrant ou travaillant dans une compagnie d'assurances, mutuelle ou institution de prévoyance qui souhaite s'initier aux techniques actuarielles en assurances collectives

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Distinguer les différents régimes

- Le régime obligatoire de la Sécurité Sociale
- Les régimes complémentaires obligatoires
- Les régimes complémentaires
- Les grandes réformes de la protection sociale

Maîtriser les principes de la tarification

- Les critères
- Le calcul des cotisations
- Les protections en réassurance

Exercice d'application : exemple de calcul des cotisations

Assurer le suivi des régimes
Le suivi des régimes
Les comptes de résultat

- Les comptes par exercice comptable / par exercice de survenance
- Les fonds de revalorisation

Les différentes provisions

- Les provisions mathématiques
- Les provisions pour sinistres à payer
- Les provisions pour risques croissants
- La provision d'égalisation

Étude de cas : analyse d'un compte de résultat

Maîtriser le calcul technique des différentes garanties

La méthode de tarification

- La description des différentes garanties
- Le calcul
- L'impact des correctifs

L'arrêt de travail

- Les différentes franchises
- Les barèmes et les correctifs

Exercice d'application : calcul d'un arrêt de travail

Les frais de santé

- L'expression des garanties
- La portabilité

Le + de la formation
Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* est disponible en amont et en aval de votre formation.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.